

PAR COURRIEL

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 mars 2022, par laquelle vous souhaitez obtenir les documents suivants :

- « 1 - Une copie des avis préalable à la révocation de permis envoyés à la garderie « Le Royaume de Dora » donnés en vertu de l'article 29 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.
- 2 - La liste de tous les milieux de garde ayant reçu de la part du ministre de la Famille un avis préalable à la révocation du permis (ci-après « avis »), de 2014 à aujourd'hui, tel que le prévoit l'article 29 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Idéalement, mais sans s'y obliger :
 - a. chacun des milieux de garde serait identifié par une adresse.
 - b. la date de chacun des avis serait précisée.
 - c. on préciserait si l'avis a mené ou non à la révocation du permis de la garderie en question.
 - d. Le type de milieu de garde serait précisé (ex. CPE, garderie privée subventionnée, garderie privée non subventionnée, garderie en milieu familial, etc.)
- 3 - Le nombre d'inspections en garderie réalisées par le MFA, par année, de 2014 à aujourd'hui. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (ci-après désignée « la Loi sur l'accès »), nous vous informons du résultat des vérifications effectuées lors du traitement de votre demande.

En réponse au premier volet, le Ministère détient un document en lien avec votre requête. Il s'agit d'une lettre transmise à la présidente du service de garde concernant un avis préalable à la révocation de son permis. Prenez note que celui-ci a été révoqué en octobre 2020 et que cette décision a fait l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif du Québec en mai 2021. Un jugement rendu le 30 juillet 2021 a toutefois maintenu la décision du Ministère et fixé comme délai de prise d'effet le 10 septembre 2021, date de la révocation du permis.

En réponse au deuxième volet, nous avons compilé dans un tableau les données demandées.

En ce qui a trait au troisième volet, vous trouverez ci-dessous un tableau qui présente le nombre d'inspections en garderie réalisées par le Ministère, par année, de 2014 à aujourd'hui.

...2

N/Réf. : 2021-2022-182

Tableaux présentant le nombre d'inspections effectuées depuis 2014 par année financière

2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022 au (2022-02-28)
2121	1 388	3 233	3 949	4 133	4 137	3 174	1 753	2 754

* La diminution des inspections depuis l'année 2020-2021 provient d'un cycle de renouvellement de permis moins volumineux conjugué à un ralentissement lié aux mesures sanitaires mises en place par le gouvernement pour contrer la pandémie Covid-19.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information la révision de la présente décision dans les trente (30) jours suivant la date de cette dernière. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez agréer, [REDACTED], mes sincères salutations.

Lisa Lavoie
Directrice du Bureau de la sous-ministre
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.